CARNETS

27

PRINTEMPS 2012

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

- Le syndicalisme, une force sociale
- Budget du Québec 2012 : Timidité et omissions
- La révolution conservatrice
- La « nouvelle gestion publique» contre l'éducation
- L'avenir de l'éducation : Écueils et dérives
- Trois ans dans la vie du regroupement privé
- Les menaces sur l'enseignement collégial
- L'Université de demain : La place des chargées et chargés de cours

PHOTO : NATHB

Vers le 30e Congrès de la Fneeq

C'est avec une immense fierté que nous publions cette édition spéciale de *CARNETS,* en prélude au 30e Congrès qui aura lieu à Granby du 29 mai au 2 juin prochains. Nous avons cette fois ouvert les pages de notre revue à des penseurs connus dans le monde de l'éducation et du syndicalisme. Les membres du comité de coordination de la FNEEQ achèvent une tournée pré-congrès qui, au regard de la richesse des échanges et de la qualité de la réflexion qu'elle aura suscitées, aura largement dépassé nos attentes. Reste que l'actualité des derniers mois a été plutôt déplorable, renvoyant l'image de gouvernements qui abdiquent peu à peu leur rôle de régulateurs sociaux, et semblent incapables de mettre en avant des projets politiques crédibles et rassembleurs pendant que l'on fait la sourde oreille aux revendications légitimes d'un vaste mouvement étudiant. Dans un tel contexte, on pourrait craindre que la montée d'un certain cynisme s'étende aussi au monde syndical. Toutefois, si on se fie aux rencontres de cette tournée, ce n'est pas le cas !

Marie et Claire chez les chargé-es de cours, Micheline et Yves dans les cégeps, Caroline et Alexandre dans les syndicats du privé, et moi-même, avons reçu partout un accueil chaleureux et ouvert, signe indirect mais bien tangible de la santé de la fédération. Par cet exercice d'échanges avec les membres des syndicats, avec les comités exécutifs et les conseils syndicaux, nous voulions surtout nous assurer de préparer un congrès qui réponde aux préoccupations des membres, qui s'enracine dans leur vision de la profession et du syndicalisme actuel, tout en se projetant dans l'avenir. Nous sommes des enseignantes et des enseignants, c'est-à-dire, par essence, des gens tournés vers l'avenir et qui se sentent interpellés par le devenir de la société. Et sur ce sujet, les membres de la FNEEQ ont beaucoup de choses à dire. L'état de nos conditions de travail, bien sûr, la place des enseignants et de l'école dans la société, le rôle des syndicats, la relève syndicale… À combien d'endroits avons-nous dû mettre un terme aux débats faute de temps, pas faute de matière?

Toutes les lignes de forces de ce que nous ont apporté les syndicats trouveront écho dans les recommandations et les ateliers du congrès. Dans ce dernier éditorial à titre de président de la FNEEQ, je voudrais signaler que l'élément qui m'a le plus frappé dans cette tournée, c'est l'engagement et la disponibilité des membres. Nulle part je n'ai vu trace de ce cynisme politique qu'on évoque si souvent dans le contexte actuel, nulle part je n'ai senti de désabusement, que ce soit face au syndicalisme ou à l'enseignement. Des craintes quant à l'avenir, certes. Les projets des partis politiques pour l'éducation inquiètent, l'érosion de l'autonomie professionnelle également. On décrie la perte d'une influence légitime des enseignants dans leur établissement, on se préoccupe de l'avenir de notre système d'éducation, les problématiques liées au renouvellement du syndicalisme sont abordées sans détour.

Mais si le regard jeté par les membres de la FNEEQ sur leur réalité syndicale et professionnelle est empreint de réalisme, il est marqué par la volonté tangible de continuer à améliorer les choses et il est inséparable d'une disponibilité à travailler à un meilleur avenir social, à travers l'enseignement comme à travers l'action syndicale. Et ça, c'est plus que rassurant quant à l'avenir d'une fédération dont, je ne m'en cache pas, je vais quitter la présidence le cœur un peu serré.

Jean Trudelle, président de la FNEEQ

SOMMAIRE

3 **Entrevue : Le syndicalisme, une force sociale**

6 **Budget du Québec 2012 : Timidité et omissions**

8 **Les limites des redevances : La révolution conservatrice**

10 **La « nouvelle gestion publique » contre l'éducation**

12 **L'avenir de l'éducation : Écueils et dérives**

15 **Trois ans dans la vie du regroupement privé**

17 **Les menaces sur l'enseignement collégial**

21 **L'Université de demain : La place des chargées et chargés de cours**

23 **Fneequeries**

CARNETS est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ–CSN représente près de 30 000 membres dans les cégeps, les établissements privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ–CSN
1601, avenue De Lorimier, Montréal (QC) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2241 Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca – **www.fneeq.qc.ca**

Rédactrice en chef : Micheline Thibodeau
Coordination et rédaction : France Désaulniers
Révision : Ariane Bilodeau
Collaborations : Flavie Achard, Normand Baillargeon, Philippe Hurteau, Christian Nadeau, Caroline Quesnel, Raymonde Simard, Claire Tremblay, Simon Tremblay-Pépin, Jean Trudelle, Claude Vaillancourt.
Photo de la couverture : Mathilde Malignon© www.mathildemalignon.com
Graphisme : Brunel Design
Impression : Quadriscan inc.
Tirage : 7 500 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives du Canada.
ISBN-13 978-2-923606-18-7

Cette publication est imprimée sur du papier fait de fibres recyclées. **Notre forêt nous tient à cœur.**

Le syndicalisme, une force sociale

Le mouvement syndical est souvent mis à mal, accusé d'être un empêcheur d'avancement et d'être responsable du statu quo. Si l'on constate un certain déclin à l'échelle mondiale du taux de syndicalisation, notamment en Amérique du Nord, il semble que le Québec soit moins touché. Toutefois, les défis demeurent nombreux et l'avenir du syndicalisme représente un enjeu de taille : la mondialisation, les faillites d'entreprises, les régimes de retraite pourfendus. Mais si son pouvoir est quelque peu affaibli, le syndicalisme demeure un agent négociateur reconnu, capable de transformer un certain nombre de choses. Nous avons recueilli à cet égard les propos de Jacques Létourneau, vice-président de la CSN.

PHOTO : JULIA DAUS

France Désaulniers
Conseillère aux communications

J. Létourneau : Je suis persuadé que le syndicalisme est plus que jamais nécessaire. Mais il faut qu'il se transforme, qu'il mute, qu'il progresse vers autre chose. Il ne s'est pas forcément déplacé vers des lieux où on en aurait besoin, dans les économies émergentes ou ailleurs. Le syndicalisme s'est forgé sur un modèle industriel, qui est en déclin, et sur un modèle d'État-providence, qui est remis en question. On assiste à un phénomène accentué de sous-traitance, de privatisation, de précarité, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, ce dernier dans une moindre mesure.

Cela va obliger le mouvement syndical à répondre à de nouvelles réalités du monde du travail et à réfléchir à de nouvelles formes d'organisation, à de nouvelles formes de négociation. Si on aborde la question de la syndicalisation de façon traditionnelle dans des secteurs précaires où le roulement de main-d'œuvre est important, ou si la nécessité de se syndiquer ne va pas de soi, la façon d'organiser sera nécessairement différente de la façon de se syndiquer dans des usines.

Sur le premier front, il y a une réflexion à faire sur la façon à laquelle on répond aux nouvelles réalités du monde du travail, comment on répond aux transformations dans le secteur manufacturier, dans le secteur des services et quel est notre rapport avec l'État dont le rôle change lui aussi. Sur le plan politique

PHOTO : ALAIN CHAGNON

et sur le plan social, j'aurais tendance à dire qu'il y a quelque chose de rassurant au Québec avec cette montée du militantisme des jeunes. Je l'associe au Sommet des peuples des Amériques tenu à Québec en 2001, je la rattache à la mouvance altermondialiste, aux forums sociaux, à la grève étudiante de 2005, à celle du printemps, qui, contrairement à ce que certains laissent croire, que les jeunes sont individualistes, conservateurs, et bien on a la démonstration que ce n'est pas le cas. Il faut que le mouvement syndical se mette en phase avec cette nouvelle réalité, avec cette nouvelle force sociale montante.

Le mouvement syndical et l'éducation

Le mouvement syndical a un discours et des positions historiques au sujet de l'éducation. À la CSN, nous avons une vision : les délégué-es au conseil confédéral ont récemment adopté une plateforme mettant de l'avant le monde de l'éducation que nous voulons. Cela, il faut en parler avec des syndiqué-es qui vont trop souvent trouver ailleurs leur engagement militant, par exemple, sur le plan social ou sur le plan politique, comme si leur syndicat n'était qu'un agent négociateur, comme si leur syndicat était là seulement pour s'occuper de conventions collectives et de conditions de travail traditionnelles. Pourtant, la CSN n'a pas juste un discours, mais aussi une pratique sur le deuxième front en se positionnant et en s'impliquant dans les luttes sociales. Il y a là, à mon avis, un défi pour le mouvement syndical. Est-ce que c'est parce que nos positions sont mal connues ou qu'il y a une mauvaise perception ? Je ne sais pas. Il faut analyser cet état de fait. Il faut aller voir les membres, les écouter et prendre en compte ce qu'ils ont à dire.

La nécessité de renouveler le syndicalisme

La question du renouvellement du syndicalisme s'inscrit en droite ligne avec le thème du congrès de la CSN tenu en mai 2011. La difficulté n'est pas de comprendre le monde dans lequel on vit. Nous sommes en mesure d'expliquer les raisons pour lesquelles il y a un déclin du syndicalisme dans le secteur manufacturier. La difficulté c'est de questionner nos propres barrières à nous transformer et à changer. C'est un peu normal, il est plus facile d'expliquer pourquoi on fait face à des difficultés que de se questionner sur notre façon de pratiquer le syndicalisme. Cela représente notre principal défi. Bien sûr, il faut comprendre les enjeux conjoncturels et structurels clés, mais une fois qu'on a fait ça, on peut mettre en branle de nouvelles pratiques.

Jacques Létourneau, vice-président de la CSN

PHOTO : MICHEL GIROUX

Et c'est encore plus difficile parce que notre structure est traditionnelle : on fait ce débat en parlant à des gens qui sont syndiqués, qui sont dans le secteur de l'éducation, celui de la santé ou du secteur manufacturier. Il faut élargir le débat, aller à la rencontre de travailleurs des secteurs non traditionnels et de travailleurs autonomes.

À la CSN, nous avons des ententes avec des gens qui vivent des réalités différentes, entre autres, les sages-femmes. Mais cela reste marginal. La pertinence de se syndiquer de façon traditionnelle dans certains milieux, ça ne colle pas parce que si quelqu'un bénéficie déjà de conditions salariales et de travail qui sont au-dessus de la moyenne, il faut s'attaquer à des questions comme l'organisation du travail et la pénibilité du travail : de nouvelles questions qui sont liées justement à ce que le travail est devenu.

Quant à notre propre capacité de nous renouveler, c'est bien évident que cela pose un niveau de difficulté supplémentaire. Je pense que nous sommes condamnés, comme organisation syndicale, à agir sur notre propre capacité de renouvellement, sinon l'organisation va péricliter et forcément décliner. Je crois aussi que nous sommes dans un processus à moyen-long terme. On ne peut pas penser renouveler et changer la pratique syndicale du jour au

lendemain, mais le fait d'admettre qu'il y a un certain nombre de d'obstacles est un bon début !

Notre organisation syndicale est encore pertinente et même plus nécessaire que jamais, mais elle doit s'adapter et se transformer, parce que les écarts sont de plus en plus importants entre les riches et les pauvres, parce qu'il y a une concentration de la richesse, que de plus en plus de personnes sont démunies, qu'elles subissent les effets de la crise. Ce qui m'apparaît fondamental c'est notre rapport aux autres.

Le mouvement syndical ne va pas changer en étant replié sur lui-même. Nous devrons aussi le faire dans nos rapports avec les autres organisations internationales ailleurs dans le monde, ce qui pose la question de la pertinence du syndicalisme international.

Mais je suis assez optimiste. Oui, on rencontre des écueils, mais ce n'est pas vrai qu'on ne gagne jamais ! Si le taux de syndicalisation n'était pas ce qu'il est au Québec, peut-être que l'écart entre les riches et les pauvres serait équivalent à celui des États-Unis ou d'ailleurs dans le monde. Le mouvement syndical joue encore un rôle de distribution des richesses avec ses luttes syndicales et sociales, même si nous sommes affectés par les effets de la mondialisation et de la crise.

Le thème du 30e Congrès de la FNEEQ : enseigner, militer, progresser. Qu'est que cela vous inspire ?

J'aurai tendance à dire que, bien sûr, il faut militer et s'engager. Cependant, il faudrait peut-être définir les conditions de la militance et de l'engagement. Et je pense que la principale erreur c'est d'être nostalgique du syndicalisme de combat et de penser que si on pratiquait le syndicalisme comme on le pratiquait en 1972, on serait plus forts.

Et sur la question du militantisme, c'est la même chose, on ne peut plus

concevoir le militantisme de la même manière. Ce n'est pas parce que je fais 90 heures par semaines, parce que je ne prends pas de vacances, parce que je travaille jour et nuit, que je suis dévoué à la cause. Cela est en train de changer, car il a y de nouvelles réalités.

L'engagement militant, il va être syndical, il va être citoyen et il va se faire en fonction de ta réalité dans le but de rencontrer l'ensemble de tes responsabilités dans la société, t'occuper de tes enfants, t'occuper de ta famille.

La militance syndicale et citoyenne

Je pense que c'est l'un des défis de lier les deux. J'observe une certaine déconnection. Il y a bien un engagement militant syndical, mais il y a un engagement citoyen, social, environnemental, progressif qui peut s'exercer ailleurs. Il faut que le mouvement syndical aille plus loin dans l'intégration de ces préoccupations par rapport à l'engagement des militants.

Il y a peut-être une certaine crainte de la culture syndicale, de récupération des appareils syndicaux. La CSN, ce n'est surtout pas cela ! Bien sûr, la confédération intervient sur des enjeux sociaux, des questions politiques et elle adopte des causes sociales au même titre qu'elle adopte des causes syndicales. Mais il n'en demeure pas moins qu'on dirait que cette nouvelle génération militante a un rapport quelque peu méfiant par rapport aux appareils et aux structures. Il faut, de part et d'autre, faire preuve d'ouverture.

Quand on regarde la façon dont les organisations étudiantes sont structurées, la façon dont la lutte étudiante est structurée, ça n'a rien à voir avec la façon de faire d'il y a 30 ans ! Et ça, c'est vraiment le changement qui s'opère depuis les années 2000. Québec 2001, c'était ça, les forums sociaux c'est ça. Il faut le dire.

Il faut ajouter un peu de flexibilité dans notre façon de voir les luttes. Elles ne se mènent plus nécessairement de la même manière, mais il y a encore beaucoup de combats à mener, ce qui va amener des changements dans notre culture, dans nos pratiques, dans notre manière de concevoir les choses.

Il va falloir faire un nombre de paris, essayer de nouveaux trucs. Il faut oser. C'est toute la perception de la syndicalisation américaine. Du côté de l'AFL-CIO[1], il y a en des tentatives, il ne faudrait pas attendre de se retrouver avec un niveau de syndicalisation aussi bas que celui des États-Unis avant de commencer à réfléchir ! C'est pour ça qu'on le fait, mais il faut passer de la réflexion à la pratique.

Les syndicats, toujours pertinents

Il faut que le mouvement syndical s'ouvre sur les nouvelles réalités liées au monde du travail. J'ajouterais même que pour ceux qui sont syndiqués et dont les conventions collectives sont à maturité, et que les perspectives d'avancement ne sont pas nécessairement celles liées au salaire, aux vacances et aux congés, il faut comme mouvement syndical agir sur d'autres préoccupations, par exemple la conciliation famille-travail, la précarité des emplois, la relève, l'environnement... ■

[1] American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations

Timidité et omissions

Le 20 mars 2012, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a déposé son troisième budget. Cet exercice budgétaire s'inscrit dans la foulée des dernières années : le gouvernement insiste encore sur la transformation du financement des services publics dans la logique de la révolution tarifaire si chère à M. Bachand, sur le développement du Plan Nord et sur des réformes à apporter au régime de retraite. En ce qui concerne l'éducation, le ministre oriente ses priorités budgétaires en fonction de combler les besoins du marché du travail.

Philippe Hurteau *et* ***Simon Tremblay-Pepin***
Chercheurs à l'IRIS – Institut de recherche et d'informations socio-économiques

ILLUSTRATION: RENO

Les limites des redevances

Le gouvernement nous annonce en grande pompe les résultats de sa réforme des redevances minières. Si, de 2006 à 2010, la moyenne annuelle des redevances recueillies par l'État ne s'est élevée qu'à 42 M$, l'année 2011-2012 promet d'être généreuse avec des redevances projetées de 365 M$[1]. Toutefois le régime actuel, basé sur les profits des entreprises et non sur la valeur du minerai extrait, a comme conséquence de priver l'État québécois de 410 M$ sur une base annuelle. Avec une production minérale d'une valeur de 7,7 G$, l'imposition d'un taux de redevance basé sur la valeur de la production pourrait faire grimper les sommes recueillies par l'État à 775 M$.

De plus, le gouvernement crée une nouvelle section à Investissement Québec, Ressources Québec, qui sera dotée à terme d'un budget d'investissement de 1,2 G$[2]. La nouveauté de cette entité sera de voir à la prise de participation, par l'État, dans les entreprises étrangères d'exploitation des ressources naturelles. Les profits générés par cette participation étatique dans la propriété des entreprises bénéficiant de l'aide publique ne seront toutefois pas destinés au financement des missions de l'État, mais bien au financement de nouveaux projets d'exploitation du Nord. Le ministre Bachand accepte donc de prendre des parts dans les entreprises privées afin de mieux les soutenir par la suite.

Retraites privées et financiarisation

Afin de fournir un revenu de retraite décent à toutes et à tous, le ministre Bachand désire mettre en place un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).[3] Inspirés des REER, les RVER consistent à imposer l'entièreté de l'effort financier aux travailleuses et aux travailleurs et les laissent seuls devant les risques financiers liés aux fluctuations de la bourse. Avec les RVER, plutôt que de revoir les contributions des employé-es et des employeurs à la RRQ, le gouvernement préfère confier la gestion des retraites des Québécoises et des Québécois à des gestionnaires de fonds privés afin de satisfaire aux demandes de Bay street.

Dans le cadre de ce régime, les employeurs sont dédouanés de leur responsabilité vis-à-vis du financement de la retraite de leurs employé-es. Malgré cela, ils seront responsables de gérer les sommes en cause et d'assurer un suivi avec le gestionnaire de fonds sélectionné. Bref, tout en évitant d'augmenter la contribution patronale, le gouvernement prive les travailleuses et les travailleurs de tout moyen de contrôle sur leur propre argent.

Le financement à l'activité en santé

Bien qu'aucune annonce de nouveaux tarifs ne soit incluse dans le budget de cette année, le gouvernement ouvre la porte à la transformation du financement dans le réseau de la santé. Les établissements jouissent actuellement d'un financement historique, soit une enveloppe stable et prévisible leur permettant de répondre aux besoins de la population. Dès cette année sera créé un groupe d'experts destiné à étudier le financement à l'activité des établissements[4].

Cette réforme, qui s'inspire de la réforme du début des années 2000 dans le monde universitaire, aura comme conséquence de lier le financement des établissements de la santé à leur capacité de se montrer plus efficace et concurrentiel que leur voisin. Si le gouvernement suit cette voie, ce n'est plus les besoins de la population qui déterminera le niveau de financement des établissements de santé, mais bien la rencontre d'objectifs d'efficacité organisationnelle déterminée d'en haut par le ministère. Sur cette question, les années à venir risquent d'être très mouvementées.

Les failles méthodologiques

Par ailleurs, deux fascicules publiés avec le budget visent à faire le bilan de l'action gouvernementale sur le revenu disponible des Québécoises et des Québécois et sur la lutte à la pauvreté.[5] Or, ces bilans comportent d'importantes omissions. On nous dit que les inégalités sont en diminution au Québec, mais dans la plupart des calculs du ministère on omet de considérer le 10 % plus riche. Pourtant les revenus de cette part de la population ont crû de façon importante dans les dernières années. Par exemple, le revenu moyen des ménages de 250 000 $ et plus est passé de 482 000 $ à 517 000 $ de 2005 à 2009. De la même manière, le gouvernement se lance dans une série d'études de cas pour affirmer que les Québécois ont plus de revenus disponibles. Pourtant, dans son budget, le gouvernement ne mentionne pas une seule fois l'endettement des ménages qui est pourtant en augmentation constante. Si le revenu disponible est en telle croissance, comment expliquer l'endettement croissant des ménages ?

Et l'éducation dans tout ça...

En termes d'annonces pour l'éducation, ce budget ne passera pas à l'histoire. Il y a bien entendu une prévision d'augmentation d'ici 2016-2017 de 63 M $ des subventions publiques annuelles aux universités[6] (augmentation qui s'ajoutent à celles de 430 M $ annoncée l'an dernier), mais même cette annonce n'en est pas vraiment une. Si l'État injecte plus de fonds dans les universités, ce n'est que pour suivre l'évolution des effectifs. Avec la hausse des droits de scolarité, nous verrons dans cinq ans si cette évolution aura été effectivement vers le haut...

Les principales mesures en éducation du dernier budget ne concernent pas directement les réseaux d'éducation, mais bien la préoccupation gouvernementale de développer une offre de formation adaptée aux besoins de main-d'œuvre. 361 M$ sur trois ans seront investis dans la Commission des partenaires du marché du travail pour établir une « culture » de la formation continue.[7] De plus, 60 M $ seront consacrés à la mise à niveau des équipements spécialisés et à l'augmentation de l'offre de formation professionnelle.[8]

Dans le budget, on remarquait donc une absence de toute volonté gouvernementale à ouvrir la porte à un règlement de la grève étudiante. Tant dans les documents gouvernementaux que dans les nombreuses déclarations ministérielles de la journée, rien n'indiquait que le gouvernement entendait poser un quelconque geste d'ouverture à l'endroit des revendications étudiantes.

Conclusion

Bref, il s'agit d'un budget sans annonce surprenante ou majeure. En droite ligne avec ses mesures régressives des dernières années, le gouvernement refuse de considérer autre chose que la tarification pour financer les services publics, tout en s'entêtant à ne pas exiger des redevances minières dignes de ce nom. Le résultat est donc prévisible : contrairement aux minières et aux institutions financières, les Québécoises et les Québécois seront encore cette année sommés de se serrer la ceinture. À toutes et à tous, nous souhaitons une heureuse année budgétaire ! ■

1 Le Québec et ses ressources naturelles : Pour en tirer le plein potentiel, Gouvernement du Québec, 2012.

2 Idem.

3 Les Québécois et leur retraite : Pour un régime accessibles à tous, Gouvernement du Québec, 2012.

4 Budget 2012-2013 : Un plan budgétaire, Gouvernement du Québec, 2012.

5 Le Québec et la lutte contre la pauvreté : Pour une société solidaire, Gouvernement du Québec, 2012; Les Québécois et leur revenu disponible : Pour un enrichissement qui profite à tous, Gouvernement du Québec, 2012.

6 Budget 2012-2013 : Un plan budgétaire, op. cit.

7 Budget 2012-2012 : Budget en un coup d'œil, Gouvernement du Québec, 2012.

8 Idem.

ILLUSTRATION : RENO

La révolution conservatrice

Je ne prétendrai pas dans ce texte faire office d'expert du conservatisme ou de spécialiste de la droite. Mon rôle, comme philosophe dont le travail porte essentiellement sur les questions politiques, est de tenter d'éclairer des enjeux sociaux et politiques en fonction des valeurs et des principes utilisés pour légitimer nos choix publics. Je veux donc ici simplement tenter d'expliquer la pertinence d'une expression, la « révolution conservatrice», et pourquoi elle ne désigne pas seulement les politiques du gouvernement de Stephen Harper.

Christian Nadeau
Professeur, Département de philosophie, Université de Montréal

ILLUSTRATION : ©ISTOCKPHOTO.COM/RETROROCKET

J'ai employé l'expression révolution conservatrice dans mon livre *Contre Harper,* paru en 2010, et elle m'a été beaucoup reprochée par la gauche – qui identifiait révolution et progressisme – et par la droite, qui estimait mon propos exagéré. Il me semble pourtant que si nous entendons l'expression « révolution » comme un changement radical de paradigme – en l'occurrence, celui de la valeur permettant de juger nos politiques publiques – nous disposons d'une notion susceptible de nous aider à comprendre les changements structurels qui sont en cours au Canada et au Québec. Nous pourrions dire la même chose de nombreux États du monde, mais je me limiterai ici au Canada et surtout au Québec, ce qui me permettra de me placer sur un terrain politique différent de celui qui m'a intéressé dans mon essai de 2010.

Selon moi, nous assistons en ce moment à une fusion des droites par leur radicalisation. C'est un phénomène qui n'est pas en soi absolument nouveau, notamment pour ceux qui se souviennent des années Reagan et Thatcher. Il y a quelques années, le romancier Jonathan Coe avait très bien décrit ce processus de changements des mœurs en Grande Bretagne dans son excellent roman Testament à l'anglaise. Coe y montrait très bien, et avec un humour décapant, en quoi le thatchérisme avait profondément modifié le paysage politique britannique et européen. Aujourd'hui, les œuvres de la Dame de fer ont marqué de manière si profonde l'Angleterre que la parenthèse travailliste a surtout permis à Tony Blair d'instaurer sa politique dite de la « troisième voie » et préparé le terrain pour une panoplie de réformes sociales dont les conservateurs d'aujourd'hui récoltent les fruits.

Au Canada, nous connaissons depuis 2006 une révolution conservatrice en bonne et due forme, comme en attestent les nombreuses législations qui reconfigurent les mœurs politiques et sociales du pays. Ces changements sont structurels, car ils visent des secteurs fondamentaux de la société canadienne, comme celui de la sécurité publique, du rôle de l'armée, ou du mode de fonctionnement du parlementarisme, pour ne citer que ces seuls exemples. Qu'en est-il du Québec ? Il semble que nous ne soyons pas en reste. Nous avons longtemps prétendu que le caractère « distinct » de notre société nous immunisait contre le discours de la droite. Peut-être est-ce dû à certaines accointances entre une partie du mouvement nationaliste et les gauches du Québec. Ces affinités électives s'avèrent aujourd'hui sinon chose du passé, du moins fortement remises en cause.

La « juste part » dans la logique conservatrice

Dans les semaines qui ont précédé le dépôt du budget 2011-2012, le ministre Raymond Bachand répétait à qui voulait l'entendre ses slogans d'une « révolution culturelle » en matière de dépenses publiques, où chacun doit faire sa « juste

part ». Que notre ministre se réfère à un concept maoïste ou soixante-huitard laisse songeur, mais peu importe. En revanche, il semble un peu risqué, pour un ministre d'un gouvernement dont la date de péremption approche à grands pas, de jouer le jeu des grands chantiers révolutionnaires où on remet en cause l'ensemble des institutions liées au bien commun. Et pourtant, il doit y avoir de bonnes raisons aux yeux du ministre Bachand de se lancer dans pareille aventure.

L'expression « juste part » a suscité de nombreux commentaires dans les débats publics, car elle exprime le cœur de la controverse actuelle divisant le Québec sur plusieurs enjeux sociaux, dont le plus important peut-être est celui de l'éducation. Cette crise au sein de la société québécoise ne sort pas de nulle part. Elle était déjà visible au moment des politiques budgétaires du gouvernement Bouchard, et elle est réapparue lors des tentatives de réingénierie sociale préconisées par Monique Jérôme-Forget dans les premières années du gouvernement Charest.

Ce que nous voyons s'inscrit dans la suite logique de ces différents épisodes. Pour une partie de la droite, le gouvernement libéral paie aujourd'hui le prix fort pour ne pas avoir été plus ferme dans ses actions dès les premières années de son mandat. Pour une partie de la gauche, les mouvements sociaux, comme celui de la manifestation étudiante du 22 mars 2012, qui ont ralenti les remises en question de la fonction sociale de l'État, témoignent d'une certaine résistance des citoyens.

Mais la gauche sait également que la lenteur de la droite à mettre en œuvre son programme s'explique aussi par une volonté, pour le gouvernement actuel, de réaliser ses objectifs sur le long terme et de manière durable, lentement, mais sûrement.

J'aimerais suggérer trois scénarios possibles pour les prochains mois

Un premier scénario voit les libéraux reportés au pouvoir, mais minoritaires et affaiblis, fatigués par des années de gouvernance malhabile et hantés par les affaires de corruption qui ne manqueront pas de ressurgir.

Un second scénario, plus probable, donne le Parti Québécois vainqueur des prochaines élections, mais héritant d'obligations entièrement conditionnées par les choix politiques, économiques et sociaux du gouvernement Charest. Par exemple, le Parti Québécois d'aujourd'hui jure de se faire le défenseur des étudiants, vœu pieux qu'il risque de renier plus tard sous prétexte de cagnotte vide.

Enfin, troisième scénario, difficile à croire, mais pourtant plausible, est celui d'une réélection d'un gouvernement libéral majoritaire, précisément sur la base des nombreux chantiers actuels qui visent à changer les grandes orientations politiques et économiques du Québec. En soumettant les étudiants et en faisant valoir son concept de juste part dans l'ensemble des secteurs sociaux du Québec, le Parti libéral récupère les votes de la Coalition Avenir Québec. Comme chez les conservateurs fédéraux, l'union de la droite peut être obtenue par sa radicalisation. C'est pour ce dernier scénario que l'expression « révolution conservatrice » est la plus pertinente.

Il n'y a aucune conspiration, aucune théorie du complot dans l'idée de « révolution conservatrice ». Si le gouvernement Harper n'est pas toujours transparent, loin s'en faut, il est cependant clair depuis longtemps, bien avant les élections de 2006, sur le sens qu'il accorde à sa mission. Ce qu'il veut est changer le visage du Canada et faire du Parti conservateur le parti naturel des Canadiens, ce qui exige une radicalisation du programme politique des conservateurs. De cette façon, toute opposition de gauche se trouve déplacée au centre droit. Les libéraux de Charest ne sont pas très différents, peut-être moins habiles ou moins retors, mais tout aussi obstinés. À nous de leur faire face. Ils ne doivent pas passer. ■

ILLUSTRATION : ©ISTOCKPHOTO.COM/RETROROCKET

La « nouvelle gestion publique » contre l'éducation

J'en ferais volontiers le pari : les problèmes de l'école tiennent bien plus à celles et à ceux qui la pensent qu'à celles et à ceux qui la font, entre autres, parce que ce sont les personnes qui la pensent qui forment celles et ceux qui la font.

Normand Baillargeon
Professeur, Département d'éducation et pédagogie, Université du Québec à Montréal

PHOTO : ©ISTOCKPHOTO.COM/ MALERAPASO

Or, de manière tantôt explicite et tantôt insidieuse, la pensée de l'éducation, depuis, disons, une trentaine d'années, a été très fortement marquée par des idées et des valeurs qui ont contribué à modifier, parfois substantiellement, le sens de cette activité cruciale pour toute société.

Au premier plan de ces idées et de ces valeurs se trouve une conception de l'éducation pour laquelle celle-ci est d'abord et avant tout affaire d'adaptation fonctionnelle des individus aux impératifs de l'économie, lesquels sont toujours saisis en extériorité et donnés comme indiscutables.

Je voudrais rappeler ici, à très grands traits, comment s'est mise en place une telle transformation de l'activité d'éduquer, puis souligner quelques-uns de ses effets qui me semblent particulièrement problématiques et pernicieux et auxquels je pense qu'il est urgent de résister.

La « nouvelle gestion publique » et l'éducation

Au tournant des années 1980 a été lancé ce qu'on peut décrire comme un assaut contre le service public. Il peut être pensé comme la réaction à ce que la Commission Trilatérale, dans son rapport de 1975, appelait pudiquement, pour aussitôt le déplorer, le « surcroît de démocratie » affectant les pays industrialisés, ceci en raison des (trop) nombreux participants (cet euphémisme désigne l'immense majorité de la population) et de leurs aspirations : c'est cela, perçu comme un grand danger, qu'il fallait corriger.

Au cœur de l'arsenal déployé se trouve cette idée d'importer des modèles et des concepts de gestion du secteur privé pour la gestion du secteur public, ceci avec le dessein avoué de restructurer ce dernier en un « quasi-marché ». C'est ce qu'on appelle la nouvelle gestion publique (« new public management »).

Cette cible, le secteur public (et donc crucialement la santé, la protection sociale et l'éducation), a été choisie avec soin et c'est très consciemment qu'elle est visée: il est en effet un des lieux où peut encore exister une démocratie délibérative substantielle susceptible d'être au service du bien commun et où s'expriment diverses formes de solidarité sociale.

En éducation, je l'ai dit, cela a peu à peu conduit à une profonde redéfinition de l'idée même d'éduquer, du sens, des moyens et des fins de cette activité. Je voudrais à présent rappeler ici quelques aspects de ce qui m'apparaît être une « grande transformation ».

La grande transformation de l'éducation

Le glissement opéré a d'abord conduit, à des degrés divers selon les ordres d'enseignement, à définir des curricula (et au niveau universitaire, les objets de recherche) de plus en plus parce qu'ils sont jugés économiquement opportuns et de moins en moins parce qu'ils sont intrinsèquement valables d'un point de vue éducationnel – ou intéressants s'il s'agit d'objets de recherche. L'idée d'enseigner pour les compétences, directement issue du monde des affaires – et celle d'enseigner par les compétences – se sont ici tout naturellement greffées sur cette idée de capital humain, par laquelle les économistes, à compter des années 70, ont contribué à cette nouvelle conception de l'éducation.

Ce capital humain est conçu, tant pour l'individu que pour la collectivité, comme un investissement dont on attend un rendement économique. L'OCDE exprime ainsi cette idée: « Pour les personnes, les avantages potentiels [de l'éducation] résident dans la qualité de vie en général et dans la rentabilité économique d'un emploi durable et satisfaisant. Pour les pays, l'avantage potentiel est lié à la croissance économique et à l'instauration de valeurs communes qui cimentent la cohésion sociale[1]. » Mais vous en retrouvez à présent partout, sinon la lettre du moins l'esprit, et en éducation ce concept est désormais hégémonique.

On pourra penser que ces mutations sont relativement anodines ou que ces aspirations à lier emploi et éducation ne sont pas entièrement illégitimes. Mais le diable éducationnel est souvent dans des détails philosophiques qu'on n'aperçoit pas toujours d'emblée. C'est ainsi que Nico Hirt a pu, selon moi remarquablement, montrer comment cette notion de compétence répond directement aux besoins d'une économie néolibérale mondialisée et d'un marché du travail caractérisé par une grande instabilité et par une forte dualisation : ces deux faits réclament en effet à la fois des personnes ayant de fortes qualifications et des travailleurs aux compétences minimales pouvant accomplir des tâches simples et

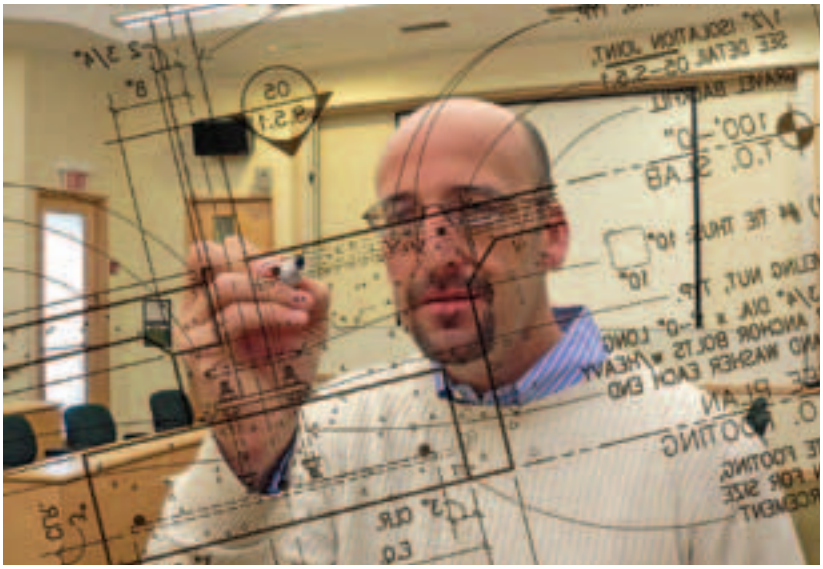

PHOTO : ©ISTOCKPHOTO.COM/ CMCDERM1

répétitives – tous ceux-là devant se montrer capables de cette flexibilité permettant « d'apprendre tout au long de la vie ».

À l'université, c'est aussi une substantielle mutation qui est en cours. Elle transfère une part importante de son financement vers les étudiants, dans une logique clientéliste et individualiste de l'utilisateur-payeur, incompatible avec une logique collective citoyenne d'usager d'un service. Elle conduit en outre à une reconfiguration des objets de la recherche (qui tendent désormais à être commandés par les besoins de l'économie) et de la propriété de ses résultats. Certains aspects de cette dernière mutation sont profondément troublants tant ils dénaturent l'idée même de recherche universitaire, en particulier en ce qu'elle a de théorique dans ses ambitions et de public dans la diffusion et le partage de ses résultats.

Les changements apportés concernent aussi la gestion de l'éducation et la manière d'en concevoir l'offre. Ils ont conduit, ici et là en Occident, à des idées ou des pratiques comme celle de bons d'éducation, d'écoles à charte, de sous-traitance de services, d'imputabilité, d'évaluation des enseignants, de salaire modulé selon les résultats des élèves, de contrats de performance, de cibles de réussite et de partenariat public-privé. Ces changements ne sont pas que cosmétiques, ils sont profonds et significatifs : ils contribuent à leur manière, peu à peu, en même temps que la manière dont on la gère et la dispense, à redéfinir l'idée que l'on se fait de l'éducation.

Ce qui se perd à des degrés divers dans cette mutation, c'est l'idée de l'éducation comme acquisition de savoirs émancipateurs qui sont valorisés pour eux-mêmes, en un mot l'idée d'éducation libérale. C'est à sa défense que nous devons aujourd'hui nous porter, depuis le primaire jusqu'à l'université, d'abord en la réaffirmant, ensuite en refusant tout ce qui contribue à son déclin. Ce faisant, l'école comme l'université, en affirmant ses valeurs propres – savoir désintéressé, pensée critique, théorisation, par exemple – devrait affirmer sa distance face, non certes à toutes, mais à certaines des valeurs dominantes de la société et sa distinction comme institution.

Ce combat-là sera difficile, d'autant, je l'ai dit à plusieurs reprises dans divers écrits, que de l'intérieur même du monde de l'éducation et de l'université on a trop largement admis et intériorisé les valeurs, les normes et les principes que l'on veut nous voir adopter. Mais j'espère encore un grand refus prononcé au nom des valeurs qu'en embrassant le métier d'éducateur nous avons promis de chérir et de défendre. On me permettra de dire, sans exagération ni pathos, que je suis persuadé qu'il en va de la préservation de quelque chose d'essentiel qui est aujourd'hui menacé. ■

[1] OCDE, [http://goo.gl/UlpJI]

Écueils et dérives

Depuis de nombreuses années, les enseignantes et les enseignants s'inquiètent d'une marchandisation toujours plus grande de l'éducation. Cette menace demeure constante, malgré des dénonciations répétées, malgré des écrits, des conférences et des manifestes qui soulignent sans relâche les différents aspects du problème. L'obstination de nos dirigeants à vouloir soumettre le système d'éducation aux principes de l'économie néolibérale n'a rien de rassurant. Ainsi, mieux connaître les dérives possibles de ce choix nous permet en même temps de les combattre plus efficacement.

PHOTO

Claude Vaillancourt
Comité école et société

Les choix en éducation relèvent d'une conception plus large du rôle de l'État. Nos gouvernements se déchargent de plus en plus de leur mission sociale afin de se concentrer sur les besoins de l'entreprise. Leur priorité est d'offrir à ces dernières les meilleures conditions pour qu'elles puissent s'épanouir : de généreuses subventions, une réglementation très souple, une fiscalité avantageuse.

L'éducation occupe dans ce contexte une position particulière : elle est une dépense publique, de celles qu'il faut réduire. Cependant, elle doit permettre de répondre aux besoins d'une main-d'œuvre qualifiée qui assure une plus grande compétitivité aux entreprises. Si bien que les gouvernements se retrouvent dans une situation d'équilibristes : dans de beaux discours qui jettent de la poudre aux yeux, ils insistent sur l'importance d'une éducation de qualité dans un monde de concurrence. Mais ils doivent en même temps adopter les solutions les moins coûteuses.

Comme dans l'entreprise privée

Il devient alors tentant de gérer le système d'éducation comme une grande entreprise. Les écoles et les universités doivent de plus en plus s'administrer selon un principe de « bonne gouvernance». Ce modèle, inspiré de la nouvelle gestion publique (new public management), traite des « clientèles » étudiantes, fixe des objectifs chiffrés, prescrit les résultats. La conduite des écoles et des universités est idéalement confiée à des administrateurs professionnels, qui n'ont pas à avoir une connaissance particulière du milieu de l'éducation. Ceux-ci prennent leurs décisions en fonction de principes appris dans des écoles de gestion et censés s'appliquer sans discernement à tous les secteurs.

L'entreprise privée est de plus en plus présente dans les établissements d'enseignement. Ses représentants occupent des postes dans les conseils d'administration, financent des activités par la philanthropie et donnent à des pavillons le nom des plus « généreux » parmi les patrons ou les entreprises. Les différents programmes doivent être conçus pour de futurs employés formés à des tâches particulières. Les études qui ne mènent pas à des emplois bien circonscrits ou bien rémunérés – philosophie, arts, sciences humaines – sont négligées des administrations alors que les étudiantes et les étudiants sont appelés à choisir des champs plus rentables (ne serait-ce que pour rembourser leurs dettes). Dans un pareil contexte, développer la pensée et l'esprit critique n'est plus une priorité.

Les dirigeants des universités sont ceux qui ont le mieux intégré les pratiques du privé dans ce qu'elles ont souvent d'abusives : ils s'accordent par exemple de généreuses augmentations de salaire et de jolies indemnités de départ. Visionnaires, ils lancent des projets immobiliers ambitieux qui se transforment en gouffres financiers. Ils mettent leurs établissements en concurrence, maraudent dans le territoire des compétiteurs, investissent dans de clinquantes campagnes publicitaires.

Les coûts de pareilles politiques doivent être assumés par les étudiants consommateurs. L'augmentation des droits de scolarité dans le budget Bachand correspond bien à cette approche. Certains voudraient qu'elle soit le point de départ d'un projet plus ambitieux qui plierait entièrement le monde des études supérieures à la loi de l'offre et de la demande. Par le coût de son MBA, qui s'élève à 30 000 $ par année, l'Université McGill veut donner l'illusion qu'en payant cher, on obtient de la qualité. Et tant pis pour ceux qui n'en ont pas les moyens.

Enseignantes et enseignants : dans le rang !

Pour qu'un pareil système se maintienne, il devient nécessaire de mettre au pas ceux qui sont à tous les jours en

PHOTO : MATHILDE MALIGNON© - www.mathildemalignon.com

contact avec la « clientèle » étudiante : les enseignantes et les enseignants, d'autant plus que ceux-ci sont réticents à l'« innovation » et ont tendance à s'opposer aux réformes qu'on leur impose sans les consulter. Il faut faire peser sur eux les échecs du système. Par exemple, le problème du décrochage scolaire ne serait pas dû principalement à la pauvreté, à une situation socio-économique défavorisée, à un manque de financement et à une mauvaise attribution des ressources, mais bien, en partie du moins, aux « mauvais professeurs » qu'il faut cibler et éliminer.

On y parvient en mettant sur pied des systèmes d'évaluation conçus pour séparer le bon grain de l'ivraie. Il est difficile toutefois d'évaluer les enseignants : comment noter les habiletés relationnelles d'un professeur, ses compétences dans la matière enseignée, sa rigueur, sa capacité à motiver les élèves ? Faudra-t-il envoyer des escouades de pédagogues dans les classes pour juger le travail des enseignants ? Dans leur sagesse et leur pragmatisme, les réformateurs du système ont trouvé un moyen impeccable : évaluer les enseignantes et les enseignants selon les résultats de leurs élèves, comme aux États-Unis.

Le risque de ces évaluations est évidemment d'abaisser les exigences. Pour faire réussir leurs élèves, les enseignantes et les enseignants devront assouplir leurs critères de correction. Si bien que les diplômes perdront leur valeur et que les transferts d'un ordre d'enseignement à l'autre seront plus difficiles, chacun se plaignant de recevoir des élèves mal préparés. Déjà, des pressions pour faire augmenter les taux de réussite se font sentir, souvent au détriment de la rigueur de l'enseignement.

Une évaluation selon les résultats a aussi l'inconvénient de reconduire les inégalités sociales : les enseignants avec des élèves soigneusement sélectionnés, en provenance de milieux favorisés, avec des parents instruits qui valorisent l'éducation auront de meilleurs résultats que ceux avec des élèves en provenance de familles pauvres et peu éduquées.

Dans les universités, la mise sur pied d'une « assurance qualité » correspond bien à la logique d'une évaluation au service de la clientèle. Effectuée par une firme externe selon des critères soi-disant vérifiables, une telle évaluation est peu soucieuse de considérer les différences qui font la richesse des établissements et les conditions particulières dans lesquelles évoluent les universités. Elle permet par contre de vendre ces dernières et leurs programmes selon un palmarès arbitraire qui crée un fossé entre gagnants et perdants.

Ultimement, il serait possible de précariser un plus grand nombre des travailleuses et des travailleurs de l'éducation, comme on le voit, entre autres, dans les écoles à charte aux États-Unis. On

y parvient en restreignant la syndicalisation, en rendant plus difficile l'accès à la permanence, en développant le travail à temps partiel, en ayant recours à la sous-traitance. La dégradation des conditions de travail peut être considérée comme profitable d'un point de vue strictement administratif, mais elle est catastrophique pour l'éducation.

De l'espoir, malgré tout

Nous nous retrouvons avec un système d'éducation à deux vitesses, phénomène qui risque de s'accentuer dans les prochaines années. Le parcours des privilégiés commence dans des écoles publiques ou privées, qui appliquent différentes formes de sélection. Les élèves qui en profitent en tirent une solide formation qui favorisera leur persévérance scolaire et leur donnera un accès plus facile aux facultés les plus contingentées et aux universités considérées comme les meilleures.

Par ailleurs, la grève des étudiants des mois derniers a bien révélé le danger d'augmenter les frais de scolarité : seront aussi exclus des études supérieures celles et ceux qui n'auront pas les moyens de les payer. Les emplois si nécessaires à l'« économie du savoir », nous dit-on, seront ainsi plus difficiles à combler et principalement occupés par des gens en provenance de familles aisées.

Les moins favorisés – la très grande majorité – devront cheminer dans des écoles sous-financées, dans des groupes hétéroclites, alors que le manque de moyens rendra plus difficile de s'occuper des cas particuliers. Ces conditions entraîneront un décrochage scolaire plus élevé et beaucoup de travailleurs seront insuffisamment formés. Écrasés par des tâches toujours plus lourdes, les professeurs devront dépenser toute leur énergie pour maintenir un enseignement de qualité, au risque d'être victimes d'épuisement professionnel. Une éventuelle évaluation de leur travail ne fera qu'accentuer la pression.

Le Québec pourrait ainsi revenir à une situation semblable à celle vécue avant la Révolution tranquille, alors que l'éducation de qualité donnée dans les collèges classiques s'adressait principalement aux enfants des familles aisées. Plutôt que de lutter contre les inégalités sociales, le système d'éducation contribuera à reproduire et accentuer ces inégalités.

Certes nous n'en sommes pas encore rendus là, fort heureusement. C'est que les enseignantes et les enseignants, regroupés dans leurs syndicats, se sont beaucoup battus et restent unis. Les dernières années ont été marquées par d'importantes victoires. Nous avons fait échouer les quelques tentatives pour éliminer l'ordre collégial. Nous avons bloqué la loi sur la gouvernance dans les universités et les cégeps. La grève étudiante, que nous appuyons sans ambiguïté, a permis de faire basculer l'opinion publique : alors que les sondages indiquaient au départ un soutien net à la hausse des droits de scolarité, le débat public a montré que la population accorde une grande importance au principe d'une éducation accessible à tous.

D'autres batailles nous attendent cependant. Les mesures d'austérité, déclenchées par un refus de collecter efficacement l'impôt et par des mesures d'aide plus que généreuses aux banques, deviennent le prétexte pour sabrer les budgets. Il se crée ainsi de fortes pressions pour que l'État réduise sa contribution financière aux services publics, même dans les pays moins touchés par la crise, comme le Canada.

Tout n'est pas perdu, loin de là. La combativité d'enseignantes et d'enseignants solidaires peut faire avancer considérablement la cause de l'éducation. La contradiction entre la nécessité d'avoir une population instruite et la volonté de réduire les budgets de l'éducation mène à une politique stérile. Des choix d'une grande importance seront considérés dans les prochaines années: souhaitons que nous puissions peser de tout notre poids pour que soient prises les décisions les plus favorables pour les jeunes à qui nous enseignons et pour le monde dans lequel nous vivons. ■

PHOTO: FRANCE DÉSAULNIERS

Trois ans dans la vie du regroupement privé

Nous sommes les enseignantes et les enseignants des 34 syndicats du regroupement privé de la FNEEQ, dans des institutions dont le nom contient souvent (mais pas toujours) par « sainte » ou « saint », comme Saint-François, Saint-Sacrement, Saint-Joseph, Sainte-Anne, Mont-Saint-Louis, La-Très-Sainte-Trinité, Saint-Jean-Eudes…

Caroline Quesnel
Enseignante au Collège Jean-de-Brébeuf

Aussi dispersés géographiquement sur la carte du Québec qu'à travers quatre ordres d'enseignement (le préscolaire, le primaire, le secondaire et le niveau collégial), on pourrait facilement croire que nous avons bien peu de choses en commun, mise à part le fait que nous travaillons dans des institutions dont le nom contient souvent le mot « sainte » ou « saint », comme Saint-François, Saint-Sacrement, Saint-Joseph, Sainte-Anne, Mont-Saint-Louis, La-Très-Sainte-Trinité, Saint-Jean-Eudes, d'autant plus que chacune de nos conventions collectives, négociées localement, est distincte de celles de nos collègues des autres établissements. On pourrait aussi croire que nos réunions de regroupement doivent être passablement compliquées, voire même éclatées. Il n'en est rien. Le bilan du dernier mandat 2009-2012 montre exactement le contraire.

Suivant le vieil adage « l'union fait la force », le regroupement privé s'est doté, lors d'une réunion à Lac-Beauport, au printemps 2010, d'un plan de travail qui visait l'atteinte d'objectifs communs dans le cadre des négociations locales. Il s'agissait dans les faits d'un véritable défi à relever si l'on considère que, chez nous, dans le privé, la culture institutionnelle prédomine et qu'il y a autant de clauses et de manières de faire qu'il y a de syndicats.

Concrètement, les premières revendications communes que le regroupement a choisi de défendre touchent les congés parentaux et

les congés sociaux. On vise essentiellement à obtenir des conditions de travail équivalentes à celles du secteur public. Les résultats s'avèrent des plus positifs : les représentants des collèges qui viennent de terminer une négociation avec ces balises reviennent au regroupement partager leurs gains et motivent les autres à suivre leur exemple.

Odette Lefrançois

La vie de notre regroupement a été aussi marquée de moments difficiles au cours du dernier mandat. Nous avons vécu la lourde perte de notre déléguée à la coordination, Odette Lefrançois, qui s'est battue avec courage et dignité contre une maladie qui l'a finalement emportée le 28 janvier 2012. Odette était une femme forte, dynamique, passionnée par son travail. Une femme de tête et une femme de cœur qui utilisait des adjectifs possessifs pour parler de sa tâche. Elle déclarait souvent avec affection et engagement : « MES syndicats, MES présidentes et MES présidents, MES membres ». Nous nous consolons un peu en nous disant que son travail et son implication auront des effets durables dans nos échanges et dans nos pensées.

Une réalité bien distincte

La réalité des syndicats du privé est différente, à bien des égards, de celle des syndicats des autres regroupements de la FNEEQ. La présence syndicale est loin d'être vue d'un bon œil par les directions des collèges. Encore aujourd'hui, en 2012, bon nombre de nos syndicats doivent compter sur des comités exécutifs entièrement bénévoles qui, bien qu'ils soient animés d'une vibrante foi militante, ont bien peu de temps ou de moyens pour défendre leurs membres.

Il convient aussi de souligner le travail exceptionnel qu'accomplissent au quotidien les conseillères et les conseillers syndicaux auprès des membres du regroupement. On leur en demande beaucoup : comprendre en un temps record les us et coutumes de l'établissement, dénouer des impasses, convaincre, animer ou calmer les troupes, se faire fins psychologues à l'occasion… Mais ils y arrivent toujours, bien qu'on se demande parfois comment !

Dans un contexte politique et social qui laisse planer des menaces sérieuses sur la profession enseignante, il est clair que les collèges privés occupent une position particulièrement vulnérable, car ils sont souvent les premiers touchés par les crises que traverse le monde de l'éducation au Québec. Deux sujets préoccupent depuis un certain temps les syndicats du privé et on peut s'attendre à ce qu'ils prennent de l'importance au cours du prochain mandat.

Il s'agit de l'évaluation des enseignements ainsi que de l'encadrement d'élèves à besoins particuliers (EHDAA). Comme on peut le constater, la matière à couvrir et les tâches à accomplir ne manquent pas, aussi peut-on se réjouir de l'augmentation de la participation des membres du regroupement à nos rencontres et, de manière générale, aux différentes instances de la fédération.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour remercier Alexandre Coudé qui a pris la relève d'Odette Lefrançois au mois d'août avec une grande efficacité et une implication exemplaire. Merci aussi à Line Riendeau pour sa compétence et son accueil toujours chaleureux. Enfin, sincères remerciements à Caroline Senneville, la « doyenne » de l'équipe, qui a passé plus d'une décennie à la tête du regroupement. Son leadership, son dynamisme et sa rigueur nous ont inspirés et ont fait grandir notre regroupement. ■

PHOTO : FRANCE DÉSAULNIERS

Les menaces sur l'enseignement collégial

Les cégeps ont 45 ans. C'est bien jeune pour une institution d'enseignement, en particulier si on les compare aux universités dont les origines québécoises remontent à 1663. Pourtant, si les cégeps existent encore, c'est envers et contre toute une série d'attaques concernant leur pertinence et leurs caractéristiques.

Flavie Achard
Comité Éducation,
Conseil central du Montréal métropolitain

PHOTO : ©1998 EYEWIRE, INC.

Les cégeps n'avaient pas encore dix ans qu'on les soumettait à de multiples réaménagements et réformes, dont la plus importante fut la réforme Robillard en 1993 effectuée sous le signe de la décentralisation.

Alors que le rapport des États généraux sur l'éducation de 1996 avait réaffirmé leur pertinence, la Fédération des commissions scolaires proposait de les abolir en 2004, appuyée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Dans ce tumulte, le ministre Pierre Reid, obsédé par le modèle nord-américain et s'inscrivant dans la réingénierie de l'État du gouvernement Charest, a cherché des formules pour les différencier et les soumettre davantage à la concurrence.

On peut dire que cette « résilience » des cégeps est due en grande partie à l'attachement de la population québécoise à cette institution qui lui a ouvert l'éducation supérieure. C'est aussi grâce à la constance de la mobilisation étudiante et de celle des enseignantes et des enseignants et des autres personnels des collèges qui ont lutté pour maintenir ce projet d'une plus grande justice sociale par la démocratisation scolaire, pour faire vivre cette « utopie de l'égalité » selon l'expression de Guy Rocher, commissaire de la Commission Parent. L'accessibilité géographique et la gratuité sont certainement les deux principales raisons du succès des cégeps. On retrouve 48 cégeps partout sur le territoire du Québec et à peu près la moitié sont situés dans des villes où il n'y a pas d'université.

L'effet de la gratuité des cégeps est particulièrement démontré par une étude de Pierre Fortin et al en 2004 qui relève que seulement 13 % des diplômés du secondaire québécois invoquent le manque d'argent pour ne pas poursuivre leurs études alors que cette raison est donnée par 23 % à 27 % des étudiants des autres régions du Canada.

Les cégeps ont fait monter les aspirations scolaires des jeunes (un effet de « warming up »[2]), ce qui a fait mentir ceux qui avaient craint un effet de « cooling out » en raison des deux ruptures du parcours scolaire vers l'université : secondaire-cégep-université.

Il faut ajouter à ces facteurs que la formation donnée dans les cégeps est de bonne qualité, que les critères de réussite sont élevés et que les universités et les employeurs sont satisfaits des diplômé-es des cégeps.

L'originalité des cégeps : une fragilité

Le cégep est un modèle original d'enseignement supérieur en Amérique du Nord. On y retrouve des formations préuniversitaires et techniques réglementées par un régime pédagogique unique. Que les étudiants se destinent à l'université ou au marché du travail, ils reçoivent la même formation générale, non subordonnée à la spécialité.

Cela confère à la formation des cégépiens un caractère transférable, large et polyvalent qui les prépare bien aux transformations rapides de la société et de l'économie. Les cégeps sont aussi particuliers, car ils constituent un réseau. Cela implique que la qualité de la formation, les conditions d'études et les diplômes offerts par chaque collège sont équiva-

PHOTO : © ISTOCKPHOTO/ STEPHAN HOEROLD

lents et accessibles gratuitement sur l'ensemble du territoire québécois, car les objectifs des programmes sont définis au niveau du ministère et le diplôme est un diplôme d'État dont la reconnaissance est claire. Dans les autres systèmes d'Amérique du Nord, après 12 ans de secondaire, le choix doit se faire entre des cheminements parallèles, l'université ou un collège, assortis de frais de scolarité élevés.

Les avantages du système québécois sont substantiels pour un même nombre d'années d'études : les transferts entre les cheminements sont possibles (horizontalité) et le coût est moindre puisque le cégep est gratuit et que le baccalauréat n'est généralement que de trois ans alors qu'il est de quatre ans ailleurs.

Cette originalité du cégep, malgré son succès, le rend vulnérable depuis sa création, mais le danger est encore plus grand en cette période de mondialisation et de pression pour une standardisation des systèmes éducatifs. On voit depuis une dizaine d'années les pays européens harmoniser leurs diplômes universitaires dans la foulée du processus de Bologne et les universités canadiennes se préparent à affronter les répercussions engendrées par ce processus. Les cégeps devront défendre leur modèle démocratique et humaniste dans un contexte des plus difficiles. Pourtant il n'est pas farfelu de penser que c'est par l'originalité qu'on peut le mieux s'en tirer, surtout quand l'originalité a fait ses preuves. Une petite population comme celle du Québec, francophone dans une mer anglophone, a tout à gagner de s'appuyer sur ses acquis en éducation comme le réseau des cégeps.

Un sous-financement chronique

L'éducation, comme les autres missions sociales de l'État, subit les effets du discours sur la mauvaise situation des finances publiques. Les cégeps sont entièrement financés par le gouvernement, contrairement aux commissions scolaires qui tirent des revenus de la taxe scolaire. Cependant, si l'étau des compressions se resserre trop, la question d'éventuels frais de scolarité va vraisemblablement se poser. La Fédération des cégeps a déjà évoqué cette possibilité en 2003 dans sa proposition de Plan de développement du réseau collégial public. Même si la Commission des états généraux sur l'éducation appelait à la prudence dans son exposé en 1995, il n'en demeure pas moins que le risque est là.

Les dangers de la décentralisation

La décentralisation et la culture de l'esprit entrepreneurial dans la gestion des établissements d'enseignement supérieur font partie du processus de privatisation et de marchandisation de l'éducation. Selon la Banque mondiale, « il faut des établissements différenciés, des établissements qui peuvent répondre à la demande et aux changements de l'économie et aux divers besoins de la clientèle étudiante [...] ce qui implique des changements dans l'organisation des curriculums. » Les cégeps sont entrés dans le processus de décentralisation avec la Réforme Robillard en 1993 qui a complètement décentralisé les activités d'apprentissage de la formation technique et partiellement celles de la formation générale et préuniversitaire. De plus, cette autonomie accrue des cégeps se paie par un contrôle plus serré de la qualité par la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

En 2004 et 2005, le MELS et la Fédération des cégeps récidivent à nouveau en voulant pousser plus loin cette décentralisation, mais le travail acharné et la mobilisation formidable de la Coalition-cégeps¸ composée des parents, des syndicats et des associations étudiantes ont permis de limiter les dégâts. Les objectifs des programmes et le DEC demeurent nationaux et la concurrence entre les cégeps, effective surtout à Montréal et à Québec, est moins forte que prévue, car ces cégeps ont atteint leur capacité d'accueil maximale en raison de la hausse constante de la population étudiante depuis quelques années. On peut cependant craindre que cette situation se détériore quand la hausse ralentira.

De plus, certaines circonstances peuvent survenir et faire pression pour que les cégeps utilisent les marges de manœuvre prévues dans les réformes. Ainsi, depuis environ un an, le gouvernement effectue une grande opération d'adéquation formation-emploi dans laquelle il prône la nécessaire flexibilité des programmes afin de répondre rapidement aux besoins changeants du marché du travail. Dans ce cadre, il a annoncé des pistes d'action, dont celle de faire des projets-pilotes pour des programmes techniques que l'on fractionnerait en modules et qui seraient sanctionnés par une certification intermédiaire.

Il a aussi entrepris une priorisation des besoins de formation professionnelle et technique par les régions. Or, ce sont les

programmes techniques qui ont subi la plus grande décentralisation. Seuls les objectifs des programmes demeurent nationaux. L'approche par compétences peut facilement mener à une adaptation étroite de la formation aux besoins régionaux des entreprises hypothéquant sa polyvalence. Le travail de représentation des fédérations syndicales auprès du gouvernement afin de trouver des solutions au financement des petits groupes dans les cégeps de région, en particulier dans les programmes techniques, est très important. La survie de ces cégeps est une question d'équité, les jeunes des régions ayant aussi droit à une offre de programmes diversifiée et de qualité.

La gouvernance collégiale remise en question

Une plus grande autonomie des cégeps associée à la décentralisation suppose une reddition de comptes plus serrée. On ne s'étonne donc pas de voir les cégeps, comme les universités, faire l'objet d'un projet de loi dont l'objectif serait d'établir « une saine gouvernance dans une perspective visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité ». Ce projet de loi modifie la composition du conseil d'administration et impose des règles de gouvernance empruntées aux entreprises privées. Pour le moment, le projet de loi semble sur la glace, entre autres à cause de l'opposition farouche des syndicats et des associations étudiantes, mais le danger n'est pas écarté.

Des attaques à la formation technique

La formation technique est considérée par la plupart des observateurs comme le fleuron du système d'enseignement québécois. Mais récemment, plusieurs programmes techniques se sont vus menacés.

D'une part, il y a l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) qui réclame que l'accès à la profession passe par un diplôme universitaire alors qu'actuellement, les diplômées du collégial qui passent l'examen de l'Ordre sont reconnues comme infirmières. Elles constituent 70 % de l'ensemble des infirmières. D'autre part, trois programmes de techniques humaines – Travail social, Intervention en délinquance et Éducation spécialisée – risquent d'être dévalorisés par un effet de la loi sur les actes réservés qui veut confier aux bachelières des tâches actuellement effectuées par les techniciennes. On peut aussi ajouter la mise en place d'une attestation d'études professionnelles en service de garde scolaire de 390 heures alors que l'attestation d'études collégiales en éducation à l'enfance (1200 heures) était la référence pour ce travail. Il y a aussi la Technique d'hygiène dentaire dont certaines tâches sont transférées aux assistantes dentaires. Pour le moment, il est difficile de prendre la mesure de ces modifications qui vont dans des sens opposés.

Doit-on craindre une nouvelle attaque aux cégeps par ce biais, une attaque par « la bande », car une attaque frontale comme celle de 2004 est peu probable compte tenu de la résistance rencontrée à ce moment-là ? Ce n'est pas de la paranoïa que de penser que les cégeps seront de nouveau attaqués en raison des politiques néolibérales de nos gouvernements et des tendances mondiales à la privatisation dans les systèmes éducatifs. En ce moment, l'attaque est surtout du côté des universités, mais il faut se préparer au coup suivant, les cégeps.

PHOTO : ©ISTOCKPHOTO / PABLOHART

Conclusion

En mettant en place les cégeps, le Québec a réalisé un grand projet de démocratisation qui lui a permis de rattraper son retard en termes de scolarisation postsecondaire. Si les cégeps ont tenu le coup jusqu'à maintenant, c'est grâce aux étudiantes et aux étudiants, aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux parents qui ont régulièrement fait alliance pour les défendre et qui ont convaincu la population de leur valeur. Il faut souhaiter que cette résistance continue et se transmette aux nouvelles générations. ■

1 Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode, L'apport des cégeps à la société québécoise, avril 2004.

2 Pierre W. Bélanger, « La réponse du Québec aux problèmes d'équité et d'excellence dans l'enseignement postsecondaire », Recherches sociographiques, vol. 27, n°3, 1986, p. 365-384.

3 Banque mondiale, Construire les sociétés du savoir, Nouveaux défis pour l'enseignement supérieur, Rapport de la Banque mondiale, Québec, PUL, 2003, 275 p.

4 Le projet de loi 110 sur la gouvernance des cégeps fut déposé en même temps que le projet de loi 107 sur la gouvernance des universités en octobre 2008, mais ceux-ci ne furent pas discutés. Des copies conformes de ces projets de loi portant les numéros 44 et 38 furent déposées en février 2011.

5 Deux chercheurs associés à l'Internationale de l'éducation, qualifient d'« endogène » cette privatisation dans l'enseignement public qui « implique l'importation d'idées, de techniques et de pratiques issues du secteur privé, afin de rendre plus réceptif à l'esprit d'entreprise, et plus conforme au style de fonctionnement d'une entreprise ». Stephen J. Ball et Deborah Youdell, La privatisation déguisée dans le secteur éducatif public, Internationale de l'éducation, 5e Congrès mondial, juillet 2007, 63 p.

Cultiver le jugement,

de Montaigne à aujourd'hui

aqpc

32e colloque de l'AQPC

Association québécoise de pédagogie collégiale

Palais des congrès
de Gatineau
Du 6 au 8 juin 2012

Renseignements et inscription

Tél. : 819 371-9277
Téléc. : 819 371-1265
colloque@aqpc.qc.ca
www.aqpc.qc.ca

twitter #AQPC2012

CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

CÉGEP Heritage COLLEGE

COLLÉGIAL Nouvelles Frontières

La place des chargées et chargés de cours

Depuis quelques années, la FNEEQ réclame des États généraux sur les universités. Gouvernance, financement, privatisation, équilibre entre enseignement et recherche, accessibilité, concurrence entre les établissements, internationalisation, les sujets ne manquent pas. De plus, la grève des étudiants a accentué la nécessité de prendre un temps d'arrêt et de réfléchir au modèle d'université que nous voulons pour l'avenir.

PHOTO : FRANCE DÉSAULNIERS

Claire Tremblay

Déléguée à la coordination du regroupement université

Cette réflexion devra nécessairement comporter un volet sur la place des chargées et chargés de cours dans cette université de demain. Ceux que d'aucuns ont jadis qualifié de tâcherons de l'enseignement, ont su prendre une place (et non leur place, car ce n'est pas terminé) au sein des universités et démontrer qu'ils n'étaient pas seulement une ressource d'appoint, un mal nécessaire, mais qu'ils contribuaient véritablement à l'atteinte des missions universitaires, particulièrement en enseignement. Avec l'apport essentiel que constituent leur enseignement et leur expérience professionnelle, les chargés de cours participent structurellement à la vie universitaire.

En effet, la syndicalisation amorcée à la fin des années 1970 à l'Université du Québec à Montréal leur a permis d'occuper une place au sein de différentes instances institutionnelles et pédagogiques, où ils participent en collégialité aux discussions et aux prises de décisions. Les programmes d'intégration pédagogiques mis sur pied depuis un peu plus de vingt ans ont été la pierre d'assise de ce rattachement au sein des unités. Ils ont permis de rémunérer les chargés de cours pour des tâches effectuées en dehors de celles prévues aux contrats d'enseignement et, ainsi, de favoriser leur participation active aux activités de leur secteur. On peut donc affirmer sans se tromper que la qualité de la formation s'est maintenue et même accrue grâce à la contribution des chargés de cours.

Mais que réserve l'avenir à ces enseignantes et à ces enseignants à statut précaire ? Comment arriver à une véritable intégration ? Comment leur apport peut-il être reconnu et valorisé ? Voilà des questions dont il serait intéressant de débattre dans un forum large. Contentons-nous pour l'instant de jeter un regard sur quelques pistes de réflexion.

Reconnaissance

Comme nous l'avons mentionné en introduction, la reconnaissance professionnelle des chargés de cours passe inévitablement par une participation active aux instances institutionnelles. On pense ici, entre autres choses, au conseil d'unité ou de module, à la commission des études, au conseil d'administration, à l'assemblée universitaire, etc. C'est l'une des raisons pour laquelle nous étions très inquiets du contenu des défunts projets de loi no 107 et no 38 portant sur la gouvernance des universités. Ces projets de loi, déposés en 2008 et en 2009, prévoyaient notamment une modification importante de la composition des conseils d'administration, faisant une plus grande place aux administrateurs indépendants (lire en provenance du milieu des affaires) au détriment des acteurs de l'interne. Toute la communauté universitaire s'est alors insurgée contre ce modèle inspiré de l'entreprise. Il est clair pour nous que l'ensemble de la communauté universitaire doit avoir droit au chapitre quand il est question des décisions importantes. Et c'est avec un œil critique que nous observons dans

PHOTO : ©ISTOCKPHOTO/TRACKS

PHOTO : ISTOCKPHOTO/TRACKS

certaines universités des tentatives de modifications aux règlements qui vont dans le sens des orientations de ces projets de loi.

La reconnaissance des chargées et chargés de cours passe également par leur participation aux activités pédagogiques de leur secteur. Il faudra donc envisager la bonification des programmes d'intégration ou d'autres façons de faire, afin de favoriser leur implication et poursuivre ainsi leur contribution au maintien de la qualité de l'enseignement. Cet élargissement de tâche recouvre de multiples possibilités : encadrement des étudiants et des étudiants dans leur cheminement de programme, révision et évaluation des programme, concertation au sein de ces programmes, développement pédagogique et création de matériel didactique, animation pédagogique et scientifique, etc.

Autonomie professionnelle

Le thème de l'autonomie professionnelle peut être abordé sous différentes facettes : liberté de l'enseignement, propriété intellectuelle, évaluation des enseignements, expertise, compétence, mise à niveau, etc. L'autonomie professionnelle prend toutefois une couleur différente lorsqu'il s'agit de celle d'un enseignant à statut précaire. Un exemple patent de cet état de fait est l'impact plus important de l'évaluation des enseignements comparativement à celui des professeurs réguliers.

Mais sous quel éclairage doit-on traiter ces questions ? Dans le contexte d'une utilisation grandissante des plateformes numériques, il devient notamment de plus en plus urgent de clarifier la question de la propriété intellectuelle des documents préparés par les enseignants dans le cadre d'un cours. En outre, la place des chargés de cours dans le développement de la formation à distance doit aussi faire l'objet d'une réflexion.

Dans un autre ordre d'idées, alors que personne ne s'attarde à définir ce qu'est la qualité de la formation, plusieurs attribuent le risque de réduction de la qualité à un trop grand nombre de chargés de cours dans les universités. Pourtant, la diversité et la complémentarité du corps enseignant, chargés de cours et professeurs, de même que leur expérience pédagogique et professionnelle constituent un ingrédient essentiel d'un enseignement de qualité. Les chargés de cours doivent trouver les moyens de faire reconnaître leur expertise ainsi que leur souci constant pour le développement de la pédagogie et la mise à jour des connaissances. Un forum large serait le lieu idéal pour faire cette démonstration, preuves à l'appui.

Recherche, création et publications

Plusieurs chargées et chargés de cours sont actifs en recherche et en création. Leurs publications et créations artistiques sont généralement bien reçues par la communauté environnante. Toutefois, cette recherche est grandement limitée par l'accessibilité très réduite, pour ne pas dire inexistante, aux fonds des organismes subventionnaires. Ils doivent faire preuve d'ingéniosité pour réussir à soutirer quelques sous, mais, le plus souvent, ils sont réduits à faire de la recherche ou de la création libre non subventionnée, qui n'est pas reconnue à sa juste valeur. Dans un contexte où les sommes sont rendues disponibles pour des recherches de plus en plus orientées, comment ouvrir la porte aux chargés de cours pour qu'ils aient accès à des fonds leur permettant de mener de façon autonome leurs propres projets de recherches, sans être sous la coupe d'une équipe professorale ?

En conclusion, on peut affirmer que, même si leur rôle peut être appelé à changer, les chargées et chargés de cours continueront de faire partie du paysage universitaire et que leur présence est un gage d'une formation de qualité. Comment cette présence évoluera-t-elle ? Passera-t-elle par une plus grande stabilisation des emplois ? À cet égard, des statuts plus réguliers ont déjà été créés dans certains établissements. Pour d'autres, on passe par les procédures de reconnaissance des compétences ou une répartition de tâches annuelles. Il appert toutefois que les administrations universitaires reconnaissent de plus en plus la contribution de ces enseignants à la mission des universités, mais qu'ils le font très discrètement ! Le défi de rendre public cet apport et de déboulonner les idées reçues nous appartient donc. Vivement des états généraux où nous pourrions nous faire entendre ! ■

Les FNEEQueries

Plateforme de la CSN en éducation
L'éducation : un droit humain, une responsabilité sociale

Lors de la réunion du conseil confédéral de la CSN, en mars 2012, les délégué-es ont adopté une nouvelle plateforme en éducation. Élaborée par le groupe de travail sur les politiques en éducation de la confédération, où siègent des représentantes et des représentants des conseils centraux ainsi que des fédérations concernées (Fédération des employées et employés de services publics, FNEEQ et Fédération des professionèles), la plateforme, actualisée, consacre l'idée que l'éducation n'est pas une marchandise et doit être une priorité nationale. Elle comporte dix grandes orientations ainsi que 63 recommandations. L'accessibilité et la démocratisation de l'éducation demeurent au cœur de cette plateforme, qui sera à l'ordre du jour des travaux du congrès de la FNEEQ.

La FNEEQ plus que jamais présente dans les médias sociaux

Constatant les immenses possibilités qu'offrent les réseaux sociaux, la fédération a pris la décision d'être présente sur Facebook. La page qu'elle y a créée n'a pas pour but de remplacer ses autres outils d'information, mais plutôt d'offrir des nouvelles plus ponctuelles, plus actuelles, d'ici et d'ailleurs. Si vous utilisez déjà Facebook, nous vous invitons à ajouter la page de la FNEEQ à la liste de celles que vous « aimez »; si vous ne le faites pas encore, voilà une bonne occasion de vous y mettre !

www.facebook.com/FneeqCSN

Nous sommes également sur Twitter.
Ce medium permet de diffuser rapidement de l'information à caractère ponctuel, en 140 caractères.

www.twitter.com/FneeqCSN

Se faire
respecter

S'ouvrir sur le
monde

Défendre nos
idées

Partager notre
passion

Agir pour la
société

Combattre les
préjugés

ENSEIGNER · MILITER · PROGRESSER

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

30e Congrès
Granby, 29 mai au 1er juin 2012

www.fneeq.qc.ca
FneeqCSN
@FneeqCSN

RENZO-DESIGNERS.COM